



## Liste des pièces justificatives

### pour une demande de carte nationale d'identité

- ✓ Votre récépissé de pré-demande sur le site ANTS.gouv.fr ou le numéro de votre dossier de pré-demande reçu par mail ou SMS
- ✓ Ou une demande deCNI document CERFA (que vous pourrez remplir en mairie si vous n'avez pas réalisé de pré-demande)
- ✓ photo d'identité, récente et conforme (3,5 cm x 4,5 cm) de face, tête nue, front et oreilles dégagés, pas de lunettes, pas de barrette ou bandeau dans les cheveux, pas de sourire, pas de col de manteau ou de pull, pas de photomaton (sauf si la cabine utilise un système agréé par le ministère de l'intérieur). Elle doit être différente de celle des anciens titres d'identité, datée de moins de 6 mois.
- ✓ un justificatif de domicile **original** (avis d'imposition, facture Edf, téléphone, eau, assainissement) de moins d'un an.
- ✓ votre carte d'identité ou passeport
- ✓ jugement de divorce s'il y a lieu
- ✓ certificat de nationalité française si votre nationalité française ne ressort pas de votre pièce d'identité ou de votre acte d'état civil
- ✓ timbres fiscaux si besoin
- ✓ copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de trois mois** seulement dans le cas où la commune de naissance n'a pas dématérialisé ses actes civils.
- ✓ Acte de décès en cas de veuvage
- ✓ Acte de mariage pour un changement d'état civil

**Rajouter :** pour un renouvellement : votre ancienne carte d'identité

suite à un vol ou une perte : votre déclaration de vol ou de perte (pour une perte, elle peut être établie à la mairie)

pour une personne mineure : justificatif de domicile du représentant légal ou des deux parents en cas de divorce et de garde alternée ; carte d'identité du parent présentant la demande

pour une personne majeure résidant chez ses parents : justificatif de son domicile chez ses parents, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant, photo copie recto verso de la carte d'identité de l'hébergeant.

Pour un départ en urgence : un justificatif de voyage (billet d'avion précisant le nom du demandeur la date de départ et le lieu de destination, un justificatif de l'employeur) **délai minimum de 15 jours.**